

ANNEXE 9 : Liste de contrôle pour la planification et la mise en œuvre d'un PHEOC

Dans cette liste de contrôle, « capacité » signifie que tout le matériel et les ressources humaines possédant les connaissances, les compétences et les aptitudes requises sont disponibles, ainsi que l'autorité chargée des politiques et les instructions relatives aux procédures.

ORIENTATIONS SUR LA PLANIFICATION D'UN PHEOC		
	Autorité juridique	Observations
1	<input type="checkbox"/> L'autorité juridique pour le PHEOC a été mise en place. <input type="checkbox"/> L'engagement du gouvernement a été obtenu. <input type="checkbox"/> Les urgences de santé publiques sont reconnues comme des catastrophes nationales potentielles.	
2	<input type="checkbox"/> Le mécanisme de collaboration entre le ministère de la santé et l'organisation nationale de gestion des catastrophes, d'autres ministères, organismes et secteurs pendant l'urgence de santé publique a été défini et accepté.	
3	<input type="checkbox"/> Le mandat et la portée des décisions et des opérations du PHEOC ont été approuvés par le gouvernement, les partenaires et les parties prenantes.	
Groupe chargé des politiques		
4	<input type="checkbox"/> Un groupe chargé de fournir des orientations politiques pour le PHEOC a été constitué.	
Comité de pilotage		
5	<input type="checkbox"/> Un comité de pilotage constitué des parties prenantes du PHEOC a été créé pour planifier et mettre en place le PHEOC.	
6	<input type="checkbox"/> Les dangers, les vulnérabilités et les risques y afférents ont été identifiés et classés par ordre de priorité.	
7	<input type="checkbox"/> Les objectifs du PHEOC ont été fixés.	
Planification		
8	<input type="checkbox"/> Un plan national de gestion des urgences de santé publique, tous dangers confondus, pour faire face aux risques prioritaires, a été élaboré et approuvé.	
9	<input type="checkbox"/> Un plan d'action d'urgence pour le secteur de la santé est en place.	
10	<input type="checkbox"/> Les plans d'action détaillent les rôles et les responsabilités au sein du ministère de la santé et d'autres organismes, secteurs et juridictions d'intervention, à différents niveaux de l'organisation de l'action, y compris le secteur privé et les organisations non gouvernementales.	
11	<input type="checkbox"/> Les plans d'action décrivent les niveaux croissants de l'action menée, les ressources nécessaires pour chaque niveau et les procédures pour mobiliser des ressources supplémentaires.	
12	<input type="checkbox"/> Les plans d'action présentent les exigences relatives à la notification, aux rapports, à la participation et à la coordination.	
13	Les plans d'action contiennent des informations sur les laboratoires, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> coordonnées ; <input type="checkbox"/> types (par exemple, niveau de sécurité biologique), emplacements, horaires d'ouverture, coordonnées et liens avec les systèmes de surveillance du ministère de la santé ; <input type="checkbox"/> types d'échantillons ou de prélèvements testés ; <input type="checkbox"/> types de tests réalisés ; <input type="checkbox"/> modes opératoires normalisés pour la collecte, l'emballage, le transport et la conservation des échantillons et des prélèvements. 	

14	<p>Les plans d'action contiennent des informations vérifiées sur l'emplacement, les coordonnées et l'action d'urgence pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> les hôpitaux, les dispensaires et les centres de traitement ; <input type="checkbox"/> les points d'entrée ; <input type="checkbox"/> les pharmacies ; <input type="checkbox"/> les organisations non gouvernementales dans le pays ; <input type="checkbox"/> les unités de santé publique ; <input type="checkbox"/> les bureaux des services sociaux ; <input type="checkbox"/> les refuges ; <input type="checkbox"/> les organismes gouvernementaux partenaires ; <input type="checkbox"/> le point focal RSI et le point de contact RSI de l'OMS ; <input type="checkbox"/> les autres PHEOC infranationaux ou centres de coordination national. 	
15	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les plans d'action présentent les modes opératoires normalisés pour la coordination avec les institutions chargées de faire appliquer la loi et les institutions de sécurité nationale. 	
MISE EN OEUVRE D'UN PHEOC		
16	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une structure opérationnelle claire basée sur le système de gestion des incidents et comprenant les fonctions : i) direction, ii) opérations, iii) planification, iv) logistique et v) finances et administration, est en place. <input type="checkbox"/> Du personnel, formé à la gestion des actions d'urgence et aux activités et objectifs essentiels de santé publique, est disponible pour occuper les postes clés du PHEOC à tout moment. <input type="checkbox"/> Une liste de gestionnaires d'incidents est disponible. <input type="checkbox"/> Un gestionnaire des locaux du PHEOC a été nommé. <input type="checkbox"/> Un responsable de l'information a été nommé. 	
17	<p>Le PHEOC a la capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> préparer des alertes de santé publique ; <input type="checkbox"/> surveiller le Web pour détecter et corriger les rumeurs, les préoccupations du public et des groupes d'intérêts, et les informations erronées des médias. 	
18	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'infrastructure, le personnel et les procédures sont en place et en mesure de répondre aux exigences de notification (surveillance, détection, notification, point focal RSI) du RSI (2005). <input type="checkbox"/> Le PHEOC a la capacité de produire et de partager une image commune de la situation opérationnelle. 	
19	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le PHEOC a la capacité de diriger et d'appuyer les opérations logistiques pour l'achat, le stockage, le transport et la livraison d'EPI, d'équipement médical, de produits pharmaceutiques, de fournitures de laboratoire et de fournitures médicales de contremesure pour les actions d'urgence de santé publique dans le pays. 	
20	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le PHEOC a la capacité de fournir un appui logistique et opérationnel aux équipes et de protéger la santé et la sécurité des équipes déployées. 	
21	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une politique administrative a été formulée pour permettre l'établissement de contrats, le recrutement, et la levée et gestion de fonds des donateurs, pour faire face à la situation d'urgence. 	

COMPOSANTES CENTRALES D'UN PHEOC	
Plans et procédures	
22	<input type="checkbox"/> Les plans PHEOC (plan EOC et CONOPS) ont été approuvés.
23	<p>Le manuel/plan PHEOC pour le personnel comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> un concept de fonctionnement ; <input type="checkbox"/> une carte des postes de travail, des pièces et des stocks d'équipements du PHEOC ; <input type="checkbox"/> les besoins quotidiens en personnel ; <input type="checkbox"/> les modes opératoires normalisés ; <input type="checkbox"/> les formulaires et les modèles pour la collecte des données, les rapports, l'information, etc. ; <input type="checkbox"/> les processus de gestion de la documentation et des dossiers ; <input type="checkbox"/> la description des rôles et des aide-mémoire pour les postes fonctionnels du PHEOC ; <input type="checkbox"/> les niveaux et les seuils d'action ; <input type="checkbox"/> les seuils et les processus d'activation, d'adaptation (intensification ou réduction) et de désactivation ; <input type="checkbox"/> les coordonnées des responsables clés et du personnel du PHEOC ; <input type="checkbox"/> les protocoles de notification et de communication avec l'organisme hôte, les organisations de la riposte et les organismes partenaires.
24	<input type="checkbox"/> Les procédures et les équipements sont en place pour établir et maintenir la communication entre le point focal RSI et les bureaux régionaux et le Siège de l'OMS.
25	<input type="checkbox"/> Le cas échéant, des annexes pour agir face à un danger spécifique ont été rédigées pour faire face à des maladies infectieuses, ou à des menaces chimiques, radiologiques ou liées à l'eau et à la nourriture.
26	<input type="checkbox"/> Les procédures sont en place pour reconnaître les titres et les compétences des professionnels de santé issus d'autres juridictions et pour leur autoriser l'accès au pays.
27	<p>Le PHEOC est doté d'un plan de continuité des activités (plan de continuité des opérations) qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> les fonctions prioritaires qui doivent être maintenues ; <input type="checkbox"/> le personnel clé nécessaire pour mettre en œuvre le plan ; <input type="checkbox"/> un ou plusieurs autres sites pour y installer le PHEOC avec les plans de réinstallation ; <input type="checkbox"/> les procédures de gestion des dossiers et des données ; <input type="checkbox"/> les processus pour maintenir les communications externes essentielles ; <input type="checkbox"/> les procédures d'activation, de notification et de désactivation.
28	<p>Le PHEOC est doté d'un plan de communication pour l'information et la mise en garde du public, qui définit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> les éléments déclencheurs pour délivrer des informations au grand public ou à des publics ciblés ; <input type="checkbox"/> les modèles de messages pour les menaces prioritaires ; <input type="checkbox"/> les rôles et les responsabilités du personnel chargé de la communication ; <input type="checkbox"/> les procédures pour rédiger et approuver de nouveaux messages ; <input type="checkbox"/> les procédures relatives à la communication sur les risques à travers les médias traditionnels, les réseaux sociaux officiels et les sites Web des organismes ; <input type="checkbox"/> le processus employé pour élaborer des messages linguistiquement et culturellement appropriés ; <input type="checkbox"/> les autorités d'approbation pour les messages externes.

29	<input type="checkbox"/> Les plans de désactivation et de démobilisation décrivent les procédures pour la notification, la fermeture, les comptes rendus, la gestion des dossiers, le rétablissement et le rapatriement du personnel et des fournitures, pour les ramener aux niveaux ou aux rôles ordinaires d'avant l'incident.	
Infrastructure physique		
30	<input type="checkbox"/> Des locaux adaptés à un PHEOC sont disponibles. <input type="checkbox"/> Un établissement polyvalent peut être converti en une heure en un PHEOC opérationnel. <input type="checkbox"/> Des locaux adaptés ont été achetés mais ils ne sont pas encore aménagés en PHEOC opérationnel.	
31	<input type="checkbox"/> Le PHEOC répond aux exigences d'accessibilité, de sécurité, d'intégrité structurelle et de résistance aux dangers naturels ou provoqués par l'homme. <input type="checkbox"/> Le PHEOC dispose de suffisamment d'espace pour accueillir toutes les fonctions requises, les réunions, le personnel de renfort, les communications sécurisées, l'équipement TI et le personnel d'assistance. <input type="checkbox"/> Le PHEOC dispose d'une fonctionnalité audiovisuelle, testée et entretenue, pour projeter des informations opérationnelles, contextuelles, et liées à l'évolution de l'événement.	
32	Le PHEOC dispose des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> un approvisionnement suffisant en eau potable et en eau nécessaire aux installations sanitaires ; <input type="checkbox"/> des services de maintenance structurelle, de conciergerie et d'élimination des déchets ; <input type="checkbox"/> des installations sanitaires et des toilettes en quantité proportionnelle à l'occupation des lieux ; <input type="checkbox"/> une quantité approuvée de fournitures de premiers secours ; <input type="checkbox"/> un système et/ou un équipement d'extinction approuvé en cas d'incendie ; <input type="checkbox"/> un plan d'évacuation du personnel ; <input type="checkbox"/> des mesures de sécurité pour contrôler l'accès ; <input type="checkbox"/> un site de secours qui peut être activé si le site principal devient inutilisable. 	
Infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC)		
33	<input type="checkbox"/> Le PHEOC est doté de suffisamment de postes de travail informatiques sur lesquels les applications nécessaires ont été chargées et testées.	
34	<input type="checkbox"/> Les serveurs et les sauvegardes du PHEOC, et les applications y afférentes, sont entretenus et régulièrement testés.	
35	<input type="checkbox"/> Le PHEOC dispose de moyens de communication téléphonique et/ou radio interopérables fonctionnels (testés), en quantité suffisante pour chaque poste de travail et espace de réunion, et en surplus.	
36	<input type="checkbox"/> Un équipement de conférence Web ou de visioconférence opérationnel (testé) est installé dans un espace de réunion privé.	
37	<input type="checkbox"/> Il y a suffisamment d'imprimantes, de photocopieuses, de télécopieurs et de scanners entretenus et fonctionnels.	
38	<input type="checkbox"/> Il y a suffisamment de puissance électrique, y compris de secours (générateur et carburant, alimentation sans coupure pour le stockage et le traitement des données essentielles).	
39	<input type="checkbox"/> L'établissement est équipé d'un système CVC suffisant pour assurer le confort des occupants et prévenir une surchauffe de l'équipement TI.	

Systèmes d'information et normes relatives aux données	
40	<p>Le PHEOC a la capacité de recevoir, d'analyser, d'afficher, de notifier et de partager des rapports sur des maladies inhabituelles à déclaration obligatoire et des situations sanitaires provenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> de prestataires et d'établissements de soins des secteurs public et privé ; <input type="checkbox"/> des bureaux et des unités infranationales ; <input type="checkbox"/> de sources vétérinaires ou de santé animale ; <input type="checkbox"/> de points d'entrée ; <input type="checkbox"/> d'organisations non gouvernementales ; <input type="checkbox"/> d'autres organismes nationaux ou internationaux ; <input type="checkbox"/> d'autres bras ou branches du gouvernement et de sources communautaires.
41	<p><input type="checkbox"/> Le PHEOC a la capacité de collecter, de traiter et de partager les données épidémiologiques de terrain et autres données d'investigation (y compris (i) la réception, l'agrégation et l'analyse des données de terrain et (ii) la visualisation des informations épidémiologiques et la préparation rapide de rapports dans des formats standard en vue des prises de décisions et de la transmission aux partenaires).</p>
42	<p><input type="checkbox"/> Le PHEOC est lié à une structure d'informations de surveillance nationale pour suivre les risques prioritaires et y riposter.</p>
43	<p>Le PHEOC a la capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> recevoir et partager les données de laboratoire de santé publique liées à des épidémies ou à des événements ; <input type="checkbox"/> recevoir, produire et partager des informations de surveillance intégrée contenant des résultats épidémiologiques et des résultats de laboratoire aux niveaux individuel et agrégé ; <input type="checkbox"/> aider à l'analyse des données pour d'autres événements intéressant la santé publique (par exemple, les rassemblements de masses) ; <input type="checkbox"/> produire des informations géospatiales comme des cartes et autres formes de visualisation à partir d'ensembles de données opérationnelles communs ; <input type="checkbox"/> vérifier la véracité et transmettre des informations clés provenant de partenaires/ressources externes comme la disponibilité des lits d'hôpital, les centres de traitement, les laboratoires, etc. <input type="checkbox"/> suivre la situation et les besoins des équipes déployées sur le terrain et autres personnels d'intervention, y compris l'aide internationale et les ONG participantes ; <input type="checkbox"/> afficher des informations opérationnelles contextuelles comme la répartition de la population, les frontières administratives et politiques, l'infrastructure de transport, l'hydrologie et les cotes topographiques.
44	<p><input type="checkbox"/> Les ensembles de données du PHEOC comprennent l'identification des informations nécessaires pour produire une image commune de la situation opérationnelle concernant les risques prioritaires.</p>
45	<p><input type="checkbox"/> Le PHEOC peut accéder aux informations concernant la situation des personnes touchées et des populations vulnérables, les afficher et les suivre.</p>
46	<p><input type="checkbox"/> Le PHEOC a la capacité de suivre et de justifier toutes les ressources utilisées dans une intervention.</p>
47	<p><input type="checkbox"/> Le PHEOC a la capacité de suivre et d'afficher la situation (état d'avancement) des tâches et des objectifs.</p>
48	<p><input type="checkbox"/> Le personnel assumant des rôles fonctionnels dans le système de gestion des incidents est formé à l'utilisation des logiciels y afférents.</p>

Ressources humaines		
49	<input type="checkbox"/>	Le PHEOC dispose de personnel, hors situation d'urgence, pour gérer l'établissement.
50	<input type="checkbox"/>	Du personnel technique est disponible pour assurer le fonctionnement, l'entretien et la réparation des équipements audiovisuels, de télécommunications et informatiques.
51	<input type="checkbox"/>	Il y a du personnel formé à la gestion des urgences et aux modes opératoires normalisés du PHEOC.
52	<input type="checkbox"/>	Il y a suffisamment de personnel formé pour activer le PHEOC dans des délais très courts.
53	<input type="checkbox"/>	Le PHEOC a la capacité d'identifier et de contacter du personnel formé, et de mobiliser des équipements et des fournitures pour le déploiement d'intervenants sur le terrain (par exemple, les équipes d'interventions rapide).
FORMATION ET EXERCICES		
54	<input type="checkbox"/>	Le PHEOC possède un programme de formation ad hoc basé sur une évaluation des besoins en formation, pour le personnel de gestion des incidents qui gère les rôles du personnel pendant les interventions, l'utilisation des équipements et des logiciels pour la communication et le traitement des données, les connaissances en matière de riposte spécifique à des dangers donnés.
55	<input type="checkbox"/>	Le PHEOC possède un programme complet d'exercices progressifs pour tout le personnel et les partenaires, les organismes nationaux et les ONG, et produit des rapports d'évaluation qui identifient les actions correctives nécessaires.
SUIVI ET ÉVALUATION		
56	<input type="checkbox"/>	Les programmes de formation et d'exercice du PHEOC sont des composantes majeures d'un système de suivi et d'évaluation des performances axé sur l'amélioration permanente de la capacité et de l'efficacité de la gestion des urgences de santé publique.
COÛT, FINANCEMENT ET PÉRENNITÉ D'UN PHEOC		
57	<input type="checkbox"/>	Le plan PHEOC comprend une grille détaillée des coûts.
58	<input type="checkbox"/>	Il existe un plan de financement et un mécanisme de financement pour appuyer le PHEOC.
59	<input type="checkbox"/>	Les fonds sont disponibles pour mettre en place et pérenniser le PHEOC.

Cadre pour un centre d'opérations d'urgence de santé publique

Novembre 2015



**Organisation
mondiale de la Santé**

Cadre pour un centre d'opérations d'urgence de santé publique

Novembre 2015

ISBN 978-92-4-256513-3

© Organisation mondiale de la Santé 2017

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY-NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo>).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'œuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué cidessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'œuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette œuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle œuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Citation suggérée. Cadre pour un centre d'opérations d'urgence de santé publique. Novembre 2015 [Framework for a Public Health Emergency Operations Centre. November 2015. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2017. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Catalogage à la source. Disponible à l'adresse <http://apps.who.int/iris>.

Ventes, droits et licences. Pour acheter les publications de l'OMS, voir <http://apps.who.int/bookorders>. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir <http://www.who.int/about/licensing>.

Matériel attribué à des tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente œuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente œuvre.

Clause générale de non responsabilité. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Conception et mise en page : Jean-Claude Fattier